

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le suivi du dossier relatif au Country Hall
de Liège »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi du dossier relatif au Country Hall de Liège ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, il est aujourd'hui primordial que les gestionnaires du site du Country Hall soient fixés quant à leur avenir. Depuis le lancement de la procédure de liquidation en 2021, celle-ci semble s'enliser, laissant le site dans un état de dégradation avancée et dans une incertitude totale. Alors même que vous avez vous-même reconnu que les objectifs initiaux ne sont plus remplis.

Dans votre réponse lors de la précédente question à ce sujet, vous indiquiez que toutes les pistes restaient ouvertes et que deux offres avaient été reçues. À l'approche de l'échéance fixée au 30 juin 2025 pour la validité des offres, pouvez-vous nous indiquer si de nouveaux investisseurs se sont manifestés depuis lors ?

Par ailleurs, la piste du vélodrome semble aujourd'hui abandonnée pour des raisons budgétaires, ce qui clarifie au moins un point. Dès lors, pourquoi ne pas en tirer les conséquences et prendre enfin une orientation claire quant à la destination du site ? Cette clarification est d'autant plus nécessaire qu'elle

conditionne toute demande de prorogation ou de renouvellement du permis d'exploitation.

Enfin, pouvez-vous nous dire si la Région envisage de trancher entre une vente ou une concession d'exploitation, et selon quel calendrier les différents acteurs, notamment les gestionnaires et partenaires institutionnels, seront officiellement informés des décisions à venir ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le site du Country Hall de Liège est une propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et non de la Région wallonne.

Je peux vous informer que j'ai demandé à la Direction générale des infrastructures de lancer un marché de consultance de faible montant pour trouver un acheteur potentiel. Trois opérateurs spécialisés dans le marché immobilier national et international ont été interrogés. Après négociation, une offre a été officiellement reçue pour un montant ramené à hauteur de 12 000 euros. Les résultats de la consultance sont attendus pour la première quinzaine de juin avec, je l'espère, un candidat-acheteur. Concernant le vélodrome, comme j'ai déjà pu l'exprimer au sein de cette Commission, à mon estime, la situation budgétaire de la Région wallonne ne permet pas de financer un tel projet, alors même qu'un vélodrome se situe à une distance raisonnable.

Les discussions sur la suite à donner à ce projet ou à un autre auront lieu prochainement au sein du Gouvernement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les quelques éléments de réponse qu'elle a pu apporter, notamment cette candidature d'acheteur qui sera prononcée pour début juin. Je suis conscient, Madame la Ministre, que le Country Hall appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est important, au bout de ces trois ans de procédure de liquidation du Country Hall, que ce site trouve des acquéreurs, et que les gestionnaires ne soient plus dans le flou pour l'avenir. Je ne manquerai pas, Madame la Ministre, de revenir vers vous sur ce dossier qui nous tient à cœur à Liège.

Question orale

de M. Thierry Witsel

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le projet de nouveau stade pour le Royal Football Club de Liège (RFCL) à Rocourt »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le projet de nouveau stade pour le Royal Football Club de Liège (RFCL) à Rocourt ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le 7 février dernier, une réunion importante s'est tenue à Namur à l'invitation du ministre régional de l'Économie, Pierre-Yves Jeholet, en présence notamment de représentants du RFC Liège, de la Ville de Liège, de la Province, de Noshag, d'Ecetia, ainsi que de membres de votre cabinet.

L'objet de cette rencontre portait sur le projet de construction d'un nouveau stade pour le Royal Football Club liégeois à Rocourt, répondant aux normes de la division 1A et d'une capacité d'environ 8 000 places.

Ce projet, au-delà de sa dimension sportive, vise à constituer un véritable écosystème associant différents acteurs du monde sportif, médical et économique, parmi lesquels une polyclinique sportive portée par le CHU, des espaces de bureaux pour des start-up soutenues par Leansquare, et des infrastructures mutualisées pour les différentes sections du club.

Dans ce contexte, et sachant que ce projet nécessiterait un investissement estimé à une vingtaine de millions d'euros, plusieurs questions se posent. Pouvez-vous préciser les suites que vous entendez donner à cette réunion du 7 février, et la position que vous avez sur ce projet de stade à Rocourt ?

Le projet a-t-il d'ores et déjà fait l'objet d'une demande de subside auprès d'Infrasports ? Le cas échéant, à quel stade d'analyse en est-il ?

Quel calendrier peut-on attendre pour le développement de ce projet ? Quels critères guideront l'intervention d'Infrasports dans ce type de projet, qui mêle infrastructures sportives, activités économiques et services de santé ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Vous allez encore être déçu par ma réponse.

Monsieur le Député, je vous confirme que des réunions dans le cadre de ce projet se sont tenues en présence de l'administration, mais qu'aucune demande de subvention n'a, à ma connaissance, encore été introduite auprès de celle-ci.

Néanmoins, je peux vous confirmer que si une subvention Infraspport devait être allouée dans le cadre de mes compétences, elle se limiterait aux surfaces dédiées au sport.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Vous aviez entièrement raison, Madame la Ministre, aucune réponse à mes questions, alors que c'est un projet important.

Vous avez eu des réunions avec le ministre Jeholet le 7 février. C'est un projet important pour le club, en sachant que c'est un des plus vieux clubs de Belgique avec 133 ans d'existence et 550 jeunes qui attendent des infrastructures sportives. L'enjeu est là. Le club attend depuis assez longtemps maintenant que pour avoir un stade digne de ce nom.

(Réaction de Mme la Ministre Galant)

Je comprends bien ce que vous me dites : un dossier doit être introduit.

Si l'on revient à la réunion que vous avez eue le 7 juin avec M. Jeholet, je pense que vous pouvez insister un peu, en votre qualité de ministre des Sports et des Infrastructures sportives, je le rappelle.

(Réaction de Mme la Ministre Galant)

Les clubs en sont conscients, cela ne saurait tarder, de toute façon, Madame la Ministre, mais c'est un projet tant sportif et qu'économique pour la Région, sachant qu'il s'agit d'un quartier difficile autour de Rocourt.

**Question orale
de Mme Alice Bernard
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la charte éthique dans les infrastructures
sportives de Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la

charte éthique dans les infrastructures sportives de Wallonie ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, je viens vous poser une question dans un contexte un peu particulier, parce qu'il y a maintenant huit jours, les rues de Bruxelles, en particulier de Molenbeek, ont été le théâtre de violences extrêmement graves, en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football entre le club de Bruges et celui d'Anderlecht. Des hooligans d'extrême droite, clairement identifiables et connus de la justice, ont pu librement se balader en bandes dans les rues de Molenbeek, et se sont mis à frapper des gens en fonction de leur origine supposée, à faire des saluts nazis et à insulter les habitants.

Mouloud, un homme de 73 ans, a été tabassé et a vu son magasin de bricolage saccagé. Son fils a été roué de coups. Leur témoignage fait froid dans le dos, parce qu'ils ont entendu de la part de leurs agresseurs des phrases comme « On va vous tuer ».

J'en parle parce que c'est important de donner un visage à ces victimes de ces agressions. Certains dans le monde politique ont passé sous silence la motivation raciste de ces attaques. Je pense notamment à votre président de parti, M. Bouchez.

Reconnaissez-vous que les violences qui ont eu lieu dans le cadre de cette rencontre sportive sont bien des violences racistes ? Les condamnez-vous en tant que telles ? En tant que responsables politiques, nous avons toutes et tous le devoir au minimum de nous positionner, et on a aussi le devoir d'agir.

Face à cette violence raciste, la Wallonie n'est pas à l'abri, parce que les messages de division que l'extrême droite ressasse sans arrêt arrivent aussi chez nous. Dans la droite traditionnelle, certains normalisent ces messages, confirment les préjugés et jouent consciemment avec la stigmatisation. C'est ainsi qu'en Wallonie aussi, on peut entendre des insultes racistes et assister à des faits de violence autour des terrains de football.

En tant que ministre, vous avez un rôle à jouer pour empêcher cela. En Wallonie, depuis 2020, les clubs qui demandent des subventions pour construire ou rénover une infrastructure sportive doivent s'engager à signer une charte éthique et à mettre en œuvre des actions rencontrant notamment la promotion de la mixité et de l'inclusion sous toutes ses formes, ce qui inclut la lutte contre le racisme.

Quel bilan tirez-vous de la mise en place de cette charte après cinq ans ? Combien d'actions ont été mises en place par des clubs de football dans le but spécifique de sensibiliser les joueurs, les parents et le personnel du club à la lutte contre le racisme ?

Les violences à Molenbeek montrent des noyaux de hooligans d'extrême droite s'organisent de plus en plus ouvertement en marge des groupes de supporters qui, eux, sont juste là pour profiter des matchs et soutenir leur équipe. Face à ces groupes, les clubs ont un rôle à jouer. La charte éthique wallonne oblige d'ailleurs les clubs à prendre des mesures coercitives contre les auteurs de violences et de discriminations. Quels sont les outils concrets mis en place dans notre Région pour aider les clubs à faire cela ?

Enfin, en tant que ministre des Infrastructures sportives, quelles autres mesures pouvez-vous prendre pour contribuer à prévenir les violences dans et autour des stades et des terrains de football en Wallonie ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, je condamne fermement les violences qui se sont produites à Bruxelles lors de la finale de la Coupe de Belgique de football, tout comme je l'avais fait pour les événements survenus au stade de Charleroi.

La politique de lutte contre les violences dans le cadre du sport dépend de mes compétences en Fédération Wallonie-Bruxelles et j'y accorde une attention toute particulière.

Néanmoins, en ce qui concerne l'encadrement des événements et les sanctions, seul le Gouvernement fédéral est compétent. Je me suis d'ailleurs entretenue à ce propos, ce 25 avril 2025, avec le ministre fédéral de l'Intérieur, M. Bernard Quintin, et notamment sur la possible révision de la loi Football afin d'aller vers un durcissement des sanctions.

Je peux également vous confirmer qu'en Wallonie, les demandeurs d'une subvention en matière d'infrastructures sportives s'engagent, à travers la signature d'une charte éthique, à mettre en œuvre, au sein de l'infrastructure pour laquelle ils sollicitent une demande d'octroi de subvention, des actions rencontrant les trois axes visés dans la charte éthique.

Ces 3 axes sont :

- la promotion du fair-play et des bonnes pratiques sportives ;
- la promotion de la mixité et le respect des genres ;
- la promotion de l'inclusion, dans toutes ses formes.

Depuis l'entrée en vigueur du décret et jusqu'au 15 avril de cette année, 110 projets ont fait l'objet de divers engagements dans le cadre de la charte éthique.

Le détail du nombre d'actions qui seront mises en œuvre est disponible sur le site internet d'Infrasports.

L'ASBL Panathlon est disponible pour accompagner les porteurs de projet dans la mise en œuvre de leurs actions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse.

Condamner la violence, c'est bien. Reconnaître que cette violence a des origines d'extrême droite et de racisme, cela signifie faire honneur à la vérité et aux faits qui se sont produits. Cela permettrait aussi d'envisager des mesures plus spécifiques dans la Région.

Vous nous informez que 110 projets sont mis en place au niveau du respect de la charte éthique. C'est très bien. Maintenant, il y a la question de quelle aide peut-on apporter au club de football pour pouvoir avoir encore plus d'interventions puisque l'on sait que chaque semaine, sur le terrain de foot, il y a des incidents, même dans les équipes d'âge. Il y a besoin de beaucoup plus d'initiatives encore pour pouvoir enrayer cette haine et cette division semées sur les terrains de sport.

Question orale

de Mme Isabella Greco

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la répartition des subsides pour les infrastructures sportives »

Question orale

de Mme Özlem Özen

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le risque d'une Wallonie à deux vitesses dans la distribution des subsides sportifs »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Greco, sur « la répartition des subsides pour les infrastructures sportives » ;
- Mme Özen, sur « le risque d'une Wallonie à deux vitesses dans la distribution des subsides sportifs ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, les récentes attributions de subsides pour les

infrastructures sportives soulèvent un certain nombre de questions. Dans un premier temps en ce qui concerne la méthodologie. Je me questionne sur la transparence des critères qui ont été choisis pour ces premières ambitions en matière de subventions. Et enfin la répartition qui me semble déséquilibrée au niveau des communes.

Pour recontextualiser, le premier trimestre de cette année, sept projets au stade d'avant-projet ont reçu un feu vert et six autres projets ont fait l'objet d'une promesse ferme de subvention pour un total d'environ 9 millions d'euros engagés en trois mois.

Parmi les projets financés, on y retrouve :

- 1,7 million d'euros pour un nouveau hall omnisports à Dalhem ;
- 1,5 million pour la rénovation de la piscine du lac de Neufchâteau ;
- 1,2 million pour la rénovation du hall sportif de Basècles ;
- 939 300 euros pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique à Bourlers sur la Commune de Chimay.

Ce qui m'interpelle, ce n'est pas parce que je suis Carolo, mais parce que c'est la plus grande ville de Wallonie, je me rends compte que Charleroi est la grande absente au niveau de ces subventions et de ces financements alors que l'on connaît ses besoins.

Pourrions-nous évoquer ensemble la méthodologie choisie afin que je puisse y voir plus clair ?

Quels sont les critères utilisés pour l'attribution de ces subsides ? Je constate – je ne suis pas la seule – un déséquilibre important entre les communes rurales et les grandes villes qui sont les grandes absentes de vos ambitions de subsides pour ce premier trimestre.

Or, il est hautement symbolique, car il s'agit de vos premiers gestes de soutien en matière d'infrastructures sportives. Dois-je y voir un message particulier, comme avec le plan Oxygène, où l'on pourrait se dire que l'objectif est d'affaiblir constamment les plus grandes villes gérées par des socialistes ? C'est une question qu'on est en droit de se poser.

On est sur 9 millions d'euros pour des projets sportifs importants et utiles, certes, mais où vont ces moyens ? Ils vont dans des localités qui comptent parfois moins d'habitants et d'habitantes qu'un seul quartier carolo ou un seul quartier liégeois.

Les grandes villes concentrent des milliers de pratiquants et de pratiquantes sportifs et sportives, des clubs qui forment des jeunes. L'Olympic de Charleroi a été champion ce week-end. Doit-on évoquer l'état vieillissant des infrastructures sportives de l'Olympic ?

Enfin, un projet synthétique à Jumet attend aussi de vos nouvelles, mais je laisserai ma collègue en parler, car elle suit le dossier depuis le début. Pourquoi

Charleroi est-elle la grande absente de cette programmation, malgré les besoins avérés et les projets en attente ? C'est difficile de le comprendre. Comment expliquer la concentration de moyens sur certaines communes, souvent à majorité MR ou Engagés, et proches de votre base politique ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, dans le cadre de votre action visant à garantir l'accessibilité du sport pour tous en Wallonie, il est primordial que la répartition des subsides pour les infrastructures sportives soit effectuée de manière juste et transparente.

En décembre dernier, je vous ai interrogée sur la promesse ferme de subsides pour la construction d'un terrain synthétique à Jumet. Votre réponse était claire à l'époque : « Hors de question d'octroyer des promesses sans la certitude de pouvoir les financer ». C'est très bien, mais quelle surprise quand je découvre votre communication publique qui vante l'octroi de nouvelles subventions !

Vous multipliez les annonces de subsides dans des communes qui, disons-le clairement, n'affrontent pas les mêmes défis d'infrastructures, ni la même pression sociale qu'une ville comme Charleroi. Il n'y a pas un mot, pas une ligne pour Charleroi, la première ville de Wallonie, ni pour Jumet Sport, pourtant l'une des plus grandes écoles de football de la région après le Sporting de Charleroi et l'Olympic, lequel attend ce terrain depuis des mois.

Au passage, je rappelle que Jumet est la commune la plus grande de Belgique. Faut-il conclure qu'à Charleroi, les projets sont gelés par prudence budgétaire, tandis qu'ailleurs, ils sont débloqués au gré des préférences politiques ? Faut-il comprendre que la rigueur budgétaire que vous invoquiez en décembre dernier est à géométrie variable et qu'elle ne s'applique pas pour d'autres dossiers dans d'autres territoires, parfois mieux représentés, plus riches ou mieux soutenus ?

Je vous pose la question sans détour : pouvez-vous garantir que la répartition des subsides repose sur des critères objectifs d'attribution ? J'aimerais savoir lesquels. Pourquoi la promesse faite à Charleroi reste-t-elle sans suite, alors que la ministre précédente, libérale, avait donné un accord de principe ? Le dossier était complet, il a été validé par votre administration en juin 2024. Il ne manquait plus que votre signature pour débloquent le dossier qui est finalisé depuis un an. Ce terrain synthétique est attendu par des centaines de jeunes, des entraîneurs, des bénévoles. Comment peut-on expliquer que des projets qui sont déposés plus récemment obtiennent des financements, tandis que

celui du terrain synthétique de Jumet est prêt et toujours bloqué ? Quels sont les véritables critères d'attribution ?

Vous avez à plusieurs reprises souligné la nécessité de mettre fin au saupoudrage des aides. Ne serait-il pas plus pertinent de réévaluer ces critères, afin d'adopter une approche pragmatique fondée sur les besoins réels et sur l'impact social des projets dans les grandes villes, comme dans les villes semi-rurales ou rurales ? Je n'oppose pas les grandes villes aux petites. Je dis qu'il y a des besoins, des dossiers rentrés et finalisés.

J'aimerais connaître comment ces subsides sportifs sont octroyés. Je vous demande des réponses claires et précises, et surtout un calendrier ferme pour la notification de subsides à Jumet. Chaque mois perdu est un mois d'injustice de plus pour les jeunes sportifs de Charleroi, et aussi un risque d'hypothéquer la saison à venir. Vous savez de quoi je parle, parce que vous avez été présidente d'un club de football. On n'attend pas l'ouverture de la nouvelle saison pour faire des travaux comme la réaffectation d'un terrain.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Mesdames les Députées, comme j'ai eu le plaisir de le dire à votre collègue bourgmestre de Charleroi, M. Dermine, lors du premier trimestre, 13 dossiers ont reçu un accord favorable.

Sur ces 13 dossiers, 10 concernent une majorité en coalition PS-Les Engagés-MR, dont six où le PS – Beloeil, Chimay, Verviers, Érezée, Havelange et Colfontaine – est présent, même si M. Dermine semble oublier que le PS est en majorité à Chimay. Les projets de ces six communes représentent un montant total de 5 428 590 euros sur 9 068 870 euros, soit 59,86 % du montant total attribué.

Il est à noter que seules trois communes sélectionnées ont une majorité absolue avec trois partis différents :

- Colfontaine, PS ;
- Neufchâteau, Les Engagés ;
- Eghezée, MR.

En termes de représentativité, il y a une répartition géographique par province puisque les cinq provinces wallonnes sont représentées : une en BW, trois en Hainaut, quatre à Liège, deux en Luxembourg et trois à Namur. Les villes choisies sont des petites communes :

- sept de moins de 10 000 habitants ;
- quatre moyennes villes de plus de 10 000 habitants ;
- une grande : Verviers.

Ce mépris de la ruralité, des petites et moyennes villes démontre surtout le rejet d'une partie de la

population pour favoriser une centralisation des moyens dans les grandes villes. Il faut rappeler que, sur les 261 communes en Wallonie, seules six – Charleroi, Liège, Mons, Verviers, Tournai et Namur – sont considérées comme les grandes villes. Cela fait 255 petites et moyennes villes.

Je rappelle aussi que par rapport aux fonds des communes, Charleroi a 12 % de l'ensemble du Fonds des communes, alors qu'il représente 5 % de la population. Il reçoit 950 euros par habitant contre 500 euros en moyenne. Les grandes villes ne sont pas négligées.

Concernant le dossier porté par la Ville de Charleroi, évoqué dans une interpellation qui traduit une forme de sous-localisme que vous souhaitez promouvoir, je vous confirme qu'il sera analysé fin du deuxième trimestre 2025 avec l'ensemble des dossiers en attente. Je rappelle aussi que les dossiers viennent de l'administration, ce n'est pas le cabinet qui instruit les dossiers.

Il est absurde de déjà tirer des conclusions alors que nous ne sommes en quelque sorte qu'au début de l'octroi de ces subsides. Comme devrait s'en rappeler M. Dermine, c'est à la fin du bal que l'on paye les musiciens.

Par ailleurs, en termes budgétaires, les infrastructures sportives bénéficient d'une enveloppe d'un peu plus de 55 millions, avec plus de 30 millions disponibles pour les nouvelles infrastructures. Les dossiers en attente représentent un montant de 33 273 390 euros, auxquels il faut ajouter les 9 068 870 euros déjà attribués. Il faut, comme vous pouvez le constater, procéder à des arbitrages.

Je rappelle enfin que le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives prévoit, en son article 9, que le Gouvernement a un délai de 12 mois pour octroyer une promesse ferme et que ce délai peut être prorogé pour 12 mois supplémentaires. Les délais sont tout à fait respectés pour le projet porté par la Ville de Charleroi.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, nous n'avons peut-être pas le même dossier, en tout cas le même tableau. Sur 13 projets, ce que je vois, ce sont quatre où le PS est...

(Réactions dans l'assemblée)

Si je pouvais terminer, ce serait sympa parce que moi je vous ai écoutée.

Sur les 13 projets, il y en a un seul dont un bourgmestre est socialiste et c'est la commune de Colfontaine, proche de votre base politique ; quatre

autres sont en majorité avec le PS et huit autres sont dans la majorité de droite. L'équilibre huit et quatre, cela ne fait pas un équilibre, ce n'est pas vraiment la moitié, je dirais même que c'est le double. Nous n'avons pas la même lecture de votre tableau.

Ensuite, il n'est pas une question de mépriser les petites communes, mais bien d'expliquer. Le fait de tout mélanger, comme quand vous citez le Fonds des communes qui est lié à d'autres critères pour les subventions, c'est pour apporter de la confusion à la confusion. Il n'est pas question de mépriser les petites communes, mais bien d'expliquer que les grandes communes ont des besoins spécifiques et que les ignorer purement et simplement, dans vos premières ambitions de subventions, c'est hautement symbolique. Par conséquent, on est en droit de se questionner et c'est ce que l'on fait.

Ensuite, vous nous promettiez la fin du saupoudrage, la fin de l'esprit de clocher, la fin du sous-localisme, la fin du clientélisme politique que l'on adaptait et que l'on focalisait uniquement sur les socialistes, mais vos choix racontent une autre histoire et une autre réalité.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, je vous avais déjà fait part de l'état lamentable du terrain de foot de Jumet, puisque dès qu'il pleut, il est littéralement submergé, noyé. Il se transforme en piscine. J'ai les photos ici, je ne sais pas si vous pouvez voir. Regardez, on ne sait plus rien faire. S'il pleut deux jours, il faut deux jours pour que cela se résorbe et après, cela se transforme en sable. Ce n'est pas une demande luxueuse ou superflue, c'est vraiment une nécessité, une urgence pour le club d'avoir un terrain praticable.

Aujourd'hui, le club compte 500 affiliés, 700 membres et la situation est intenable. Pourquoi ? Parce que les meilleurs éléments s'en vont. Tout simplement parce qu'en février, en octobre, en novembre, ils ne savent plus s'entraîner. Les matchs sont remis. La même chose pour les formateurs. Les parents réclament le remboursement des cotisations. C'est la réalité concrète. Aujourd'hui, le club est littéralement en péril.

Vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas connaissance de la situation parce que je vous avais interpellé en décembre, ils vous ont écrit en janvier, en mars ; ils ont été reçus par votre cabinet et par votre représentante. Il y a vraiment une urgence.

Je sais que vous êtes une femme de terrain et je suis persuadée que vous comprenez la situation dans laquelle ils se trouvent. Je vous invite sincèrement à vous rendre sur place et à aller vérifier par vous-même l'état du club.

Ils font de plus partie des 20 meilleurs clubs du Hainaut et sur ceux-ci, c'est le seul club qui ne possède pas de terrain synthétique. Il y a une urgence et une nécessité. C'était le message que je voulais faire passer et je compte sur vous et votre administration pour écouter les arguments et vous rendre sur place.